L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 16 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Cette buvette bien connue et entièrement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hopital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août[illegible]

A VENDRE—Un fonds de boulangerie y compris les ustensiles, cheval, charrette et clientèle. S'adresser au No 901 rue des Magasins, pour plus amples informations.
14 août—2f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5août—1m.

AVIS DE SUCCESSION.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,681—Division C—Attendu que Frank Tardo a fait cession de ses biens dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. M. Mothes, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
16 août—16 20 25 Greffier.

Succession de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,134—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amelia Fleutge Victor, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6août—6 10 14

Succession de Dorothea Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,810—Division D—Attendu que Dorothea Angelina Reaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dorothea Miller décédée intestat; avisant par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 août—11 16 20 Greffier.

Succession de Soldelle Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Simon Estand, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
10août—10 14 19 Greffier.

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,699—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et de radiation de distribution présenté par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7août—7 12 16

Succession de Jean Pierre Saizy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No. 21,645. —Avis est par le présent donné aux créanciers et cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amelia Fleutge Victor, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6août—6 10 14

Succession de Dorothea Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,810—Division D— Attendu que Dorothea Angelina Reaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dorothea Miller décédée intestat; avisant par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 août—11 16 20 Greffier.

Succession de Soldelle Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simon Estand, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D— Attendu que Josina A. Larose a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datées dans la succession du feu Salvador Fernandez, décédé intestat; a eu est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
5août—5 10 14 Greffier.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21 828—Division C— Attendu que Magdalena Faecher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Faecher, décédé intestat; avisant par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13août—13 17 23

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,201. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une vente de créances faisant l'objet de l'affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformement à la loi de la date de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 16 juillet 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
19 juil—3f au 22 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 028—Ex vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite. A savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de la susdite ville et désigné comme lot numéros soixante huit pieds deux pouces et demi de front sur la rue Marais, sur une profondeur de cent trente pieds deux pouces et demi entre lignes parallèles, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, cent trente pieds deux pouces et demi entre lignes parallèles, le tout borné par les rues St André et Clairborne, ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6 10

Jean Mulé vs Mme L. H. Pesch, femme, J. M. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan à la rue de Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Derbigny, Piquet, Roman et Urquhart, et désigné comme le lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente et un pieds deux pouces et par elle entre deux lignes parallèles à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, conformant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3e Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., compris à recevoir.

Haldéan Rodgers vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Et aussi, une bague en or montée en diamant.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4,11,18,25—Sept 1-6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession par le Syndic et le Shérif.

Succession de Frédérick Lopez, contre Moran, femme de F. Lopez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879 —Division B.

En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la rue des Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la première district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Soraparu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan fait par Jacques Tanesse, en date du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par D. Hemecourt, daté du 23 juillet 1878, une copie de laquelle est annexée à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 29 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds deux pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 2 lignes et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre ; le numéro deux et une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq, et cent quarante-trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro six et cent quarante-trois pieds six pouces et sept lignes sur la ligne du lot numéro sept, le tout borné par la rue Soraparu, la ligne du fond du lot numéro quatre, la ligne du fond du lot numéro cinq, la ligne du fond du lot numéro six et la ligne du fond du lot numéro sept.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente et un pieds deux pouces et par elle entre deux lignes parallèles à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, conformant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3e Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Troisième District de cette ville et désignée comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'ilot numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Pres. Lesquels dite lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente-et un pieds de front à la rue Montégut et la même largeur chacun dans la fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur entre lignes de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritis, par acte passer pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs ainsi que tous cout quelconque. Le terrain sis au coin de Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par A. D. Hémécourt, déposé voyer, daté du 23 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, auctan notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dedit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété.

Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse : La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dit pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions et locatives actions du capital avec huit pour cent par an à dater du premier janvier mil huit cent vingts dollars à partir du 1er décembre 1881 ; et cent vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an à dater du premier décembre vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885 ; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital savoir : la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette ; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour ladites quatre-vingt-dix actions du capital ; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28juil—8 9 15 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pease vs New Orleans Seaman's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans la troisième district de cette ville et désignée comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'ilot numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Pres. Lesquels dite lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente-et un pieds de front à la rue Montégut et la même largeur chacun dans la fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur entre lignes de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritis, par acte passer pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs Mme Alice C. Rothigny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges qui y appartiennent ou quelques soit, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la carré d'Hôpital, par une pente, les rues Peters, les rues Léontine, Prytanee et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanee, mesurant, dit on, soixante cent pieds sur six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanee; cent trente huit pieds sept pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Thomas Bonfilgne, de lui-même ici, du demandeur, par acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1885.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—1e Comptant pour payer la réclamation des demandeurs ainsi que tous cout quelconque et dépenses et soixante six et deux tiers de cents avec intérêt en faveur pour un an à partir du 5 juin 1885 jusqu'à paiement, cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt, frais de cette poursuite, copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2e L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante un dollars et soixante six et deux tiers de cents souscrit par le présent débiteur à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, le garantit par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, conformant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3e Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville et désigné par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze dans l'ilot numéro seize, lequel ilot est borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Bassin et Franklin, et entre la partie intérieure du terrain portant le No 2 du dit carré mesurant trente pieds de front sur la rue Melpomene, Terpsichore, Bassin et Franklin,